
**STOP AUX VIOLENCES
FAITES AUX ENFANTS**

MANIFESTE

de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie



CAMPAGNE STOP AU DENI 2017

Site : manifestestopvfe.blogspot.fr

Lutter contre les violences faites aux enfants est un impératif qui nous concerne toutes et tous

MANIFESTE POUR LEQUEL JE M'ENGAGE EN SOUTENANT LES 10 ACTIONS DU MANIFESTE STOP AUX VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

Pour signer cliquez [ICI](#)

<http://www.mesopinions.com/petition/politique/manifeste-stop-aux-violences-aux-enfants/28367>

Les violences faites aux enfants sont de graves atteintes à leur intégrité physique et mentale, ainsi qu'à leurs droits. L'exposition précoce à la violence a été reconnue par la communauté scientifique internationale comme la principale cause de mortalité précoce et de morbidité à l'âge adulte. Il s'agit d'une urgence humaine et sociale, et c'est un problème majeur de santé publique.

Fréquentes et répandues dans tous les milieux, les violences sont avant tout commises par des personnes censées protéger les enfants. Elles s'exercent dans le cadre de rapports d'inégalité, de privilège et de domination des hommes sur les femmes et les filles, des adultes sur les enfants. Plus les enfants sont vulnérables et en situation de handicap et de discrimination, plus ils subissent de violences. Les enfants sont les principales victimes de violences sexuelles, les filles bien plus que les garçons : 81% des violences sexuelles débutent avant 18 ans, 51% avant 11 ans, 21% avant 6 ans (Enquête IVSEA, 2015).

Dans le monde, un enfant sur quatre a subi des violences physiques, une fille sur cinq et un garçon sur treize des violences sexuelles, un enfant sur trois des violences psychologiques (Enquête Hillis citée par l'OMS 2016). En France, nous avons très peu de chiffres et pas d'enquête de victimation directe auprès des enfants, mais à partir de celles faites auprès d'adultes qui rapportent les violences subies dans leur enfance, on peut estimer que chaque année, plus de 124 000 filles et 30 000 garçons subissent des viols ou des tentatives de viols (CSF 2008, CVS-ONDRP 2012-2015), 140 000 enfants sont exposés à des violences conjugales (CVS-ONDRP 2012-2015), et au moins 300 enfants sont tués (environ 100 homicides d'enfants de moins de 15 ans sont rapportés chaque année par la police et la gendarmerie et au moins 200 décès inexplicables d'enfants de moins de 1 an seraient en réalité des homicides, Turz, 2010).

Destructrices et traumatisantes, les violences ont de très lourdes répercussions sur la vie, le développement, le comportement, la scolarité et la santé des enfants avec des atteintes physiques, psychiques et neurologiques, endocriniennes et immunitaires et même génétiques qui risquent de les impacter dès leur vie foetale (violences lors de la grossesse), à leur naissance, et tout au long de leur vie. Le cerveau des enfants est très vulnérable aux violences et au stress extrême. (voir page violences faites aux enfants)

La très grande majorité des enfants victimes de violences ne sont jamais protégés, ni reconnus. Ils n'ont que rarement accès à la justice et à des réparations. Leurs traumatismes

psychiques à l'origine des très lourdes conséquences sur leur développement et leur santé à long terme, ne sont presque jamais pris en charge.

Ces enfants en danger sont condamnés à survivre seuls aux violences ainsi qu'à leurs conséquences psychotraumatiques, et plus particulièrement à une mémoire traumatique qui leur fait revivre à l'identique les pires moments comme une torture sans fin. Afin d'échapper à cette souffrance intolérable, les enfants mettent en place, tout au long de leur vie, des stratégies de survie hors norme pour s'anesthésier émotionnellement (ce sont des conduites dissociantes comme des addictions à l'alcool ou la drogue, des mises en danger, des troubles alimentaires, etc.). Ces stratégies qui sont des tentatives désespérées d'auto-traitement sont très préjudiciables pour leur santé, et leur vie qualité de vie, elles aggravent leur vulnérabilité et le risque de subir de nouvelles violences, elles sont rarement rapportés aux violences par les professionnels de la santé, et elles leur sont très injustement reprochées.

AVOIR SUBI DES VIOLENCES DANS L'ENFANCE :

- est la principale cause de décès précoces à l'âge adulte,
- le déterminant principal de la santé 50 ans après,
- et peut faire perdre 20 ans d'espérance de vie,

comme l'ont démontré de grandes études épidémiologiques internationales sur les ACE depuis 1998 (Adverse Childhood Experience, les expériences négatives de l'enfance : Felitti et Anda, 1998, 2010, Hillis, 2016, Brown, 2009), cf dossier.

Ces études révèlent que les principaux facteurs de risque pour la santé et les principales maladies mentales et physiques à l'âge adulte ont de très forts liens avec des violences subies dans l'enfance. Ce risque est gradué en fonction de la gravité des violences et de leur nombre.

LE PRINCIPAL RISQUE, TOUT AU LONG DE SA VIE :

- de se suicider ou de faire des tentatives de suicides,
- d'être alcoolique, toxicomane, tabagique,
- d'être obèse,
- d'avoir des comportements à risque,
- d'être déprimé,
- d'avoir une grossesse précoce,
- de se retrouver en situation de précarité, de marginalisation ou de situations prostitutionnelles,
- de subir de nouvelles violences, ou de commettre des violences,

EST D'AVOIR SUBI DES VIOLENCES DANS L'ENFANCE

De très forts liens sont également retrouvés avec de nombreux troubles psychiatriques, cardio-vasculaires, endocriniens et gynécologiques, avec des maladies auto-immunes et neurologiques, des infections sexuellement transmissibles, des cancers, des ostéo-arthrites, des douleurs chroniques, etc.

Pour ces enfants cette absence de protection et de prise en charge est une lourde perte de chance en termes de santé, de développement, de vie affective, de scolarité, d'insertion sociale et professionnelle, elles aggravent les inégalités et mettent en danger la cohésion sociale. Cette perte de chance est d'autant plus scandaleuse que les soins sont efficaces et permettent d'éviter la répétition des violences et la plupart des conséquences à long terme.

Sortir du déni, protéger et soigner ces enfants est un impératif humain absolu et une urgence de santé publique et nécessite une volonté politique forte.

Je m'engage

En tant que président de la République, candidat-e à la présidentielle, membre du gouvernement, responsable politique, parlementaire, élu-e, responsable institutionnel-le, d'association, personnalité de la vie civile, professionnel-le, citoyen-ne, et en fonction de mes responsabilités et des pouvoirs que me confèrent mes fonctions et mes statuts :

1- à lutter contre le déni en m'informant et en informant

en prenant connaissance du dossier du manifeste, en soutenant des campagnes d'information et de sensibilisation sur les violences et leurs conséquences, la formation de tous les professionnels, des enquêtes de victimation auprès des enfants et des programmes de recherches sur les conséquences de ces violences

2- à reconnaître la gravité de ces violences et l'urgence d'agir

en soutenant la mise en place, en urgence, de plans de lutte ambitieux contre les violences faites aux enfants, afin que ce soit une priorité politique et de santé publique, et la création d'un observatoire national sur les violences faites aux enfants, leur impact et la prise en charge des victimes.

3- à respecter et faire respecter la loi et le droit des enfants à ne subir aucune forme de violence

en n'exerçant et en ne tolérant aucune forme de violences envers les enfants y compris les châtements corporels et les violences éducatives, et en faisant respecter la Convention Internationale des Droits de l'Enfant

4- à lutter contre la loi du silence

en prenant en compte la parole des enfants, leur souffrance et les dangers qu'ils courent, et en leur posant régulièrement des questions pour savoir s'ils subissent ou ont subi des violences, en soutenant la formation au dépistage des professionnels,

5- à m'investir dans la prévention

en soutenant des programmes de prévention dans le cadre scolaire pour informer sur la réalité des violences sexuelles, sur la loi, et pour promouvoir les droits des enfants, l'égalité homme-femme et la lutte contre les discriminations
et en soutenant des campagnes d'information grand public

6- à protéger les enfants victimes de violences

en signalant les enfants victimes de violences et en diffusant des information sur le 119, les CRIPS, le Parquet des mineurs) en soutenant la refonte de la Protection de l'Enfance et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, afin d'améliorer la prise en charge des victimes et des agresseurs mineurs.

7- à prendre en compte la souffrance et le traumatisme des enfants et des adultes qu'ils sont devenus, et la nécessité de soins spécifiques par des professionnels formés

en soutenant l'information du grand public sur les psychotraumatismes et leurs mécanismes, la formation des professionnels de la santé en initial et en continu, la recherche sur les conséquences des violences sur la santé et sur les moyens de les prévenir et de les traiter, la mise en place en urgence de centres de santé pluri-disciplinaires accessibles pour toutes les victimes et proposant des soins et une prise en charge globale sans frais par des professionnels compétents et formés dans chaque département

8- à lutter contre l'impunité et à permettre aux victimes d'obtenir justice et réparation

en soutenant une amélioration des lois conformément aux exigences de la Convention du Conseil de l'Europe et une meilleure application de celles-ci, en formant les policiers, les gendarmes et les professionnels de la justice, en rendant les procédures plus accessibles et plus protectrices pour les enfants et les adultes qui ont été victimes dans l'enfance, en soutenant la suppression du délai de prescription ou tout au moins son allongement

9- à être solidaire et à accompagner au mieux ces enfants et les adultes qu'ils sont devenus

en soutenant et en facilitant les programmes d'aides scolaires, sociales, d'insertion professionnelle, et de reconnaissance d'un statut de victime ouvrant des droits juridiques et sociaux, pour assurer leur sécurité personnelle, sanitaire et financière

10- à protéger les parents protecteurs et les professionnels de santé qui signalent des violences

en soutenant la protection des professionnels de santé (vis à vis de la justice, et du conseil de l'ordre des médecins) qui signalent des maltraitements sur des mineurs ou des personnes vulnérables, et qui établissent des certificats médico-légaux pour des victimes de violences

Muriel Salmona
Présidente de l'association
Mémoire Traumatique et Victimologie
Coordinatrice de la campagne
STOP AU DÉNI 2017
Tel : +33.6.32.39.99
@ : drmsalmona@gmail.com
www.memoiretraumatique.org
manifestestopvfe.blogspot.fr